

COMMUNE DE GRIGNON

**Compte rendu du Conseil Municipal
Du 22 Mai 2018**

Le vingt-deux Mai Deux Mille Dix Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina, BRUNOD Dominique, BUSALB Corinne, CHAPPE Corinne, CHAZELAS Pierre, CHRISTIN Gilles, DUCHINI Françoise, KARST Bruno, MARCHAND Françoise, NICASTRO Marie, PETIT Brigitte, RIEU François, ROCIPON Denis, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : BRUN Marcel, DAL MOLIN Sylvie, DUCHINI Pierre, TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Pouvoir : GACHON Martine à PETIT Brigitte, PAVIOL Franck à MARCHAND Françoise

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Madame le Maire interroge le public afin de savoir si la séance est enregistrée. Réponse par l'affirmative du public.

Madame le Maire propose de voter les Procès-verbaux des Conseils Municipaux du 9 Avril et du 26 Avril 2018. Ils sont approuvés à l'unanimité.

**1) Services Péri Scolaires : Cantine, Garderie - Tarifs à compter du 1er Août 2018
(Année scolaire 2018- 2019)**

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND donne lecture du projet de délibération.

Françoise MARCHAND annonce une augmentation des tarifs des services péri scolaires de 5 centimes. Elle précise que le tarif de 1€ concerne les parents qui amèneront le repas de leur enfant ayant un PAI. Elle précise également qu'il y a une dissociation des 2 garderies pour une question pratique.

François RIEU s'interroge sur le nombre d'élèves hors Commune.

Françoise MARCHAND répond qu'il s'agit de 5 élèves.

Denis ROCIPON interroge le conseil sur le souhait d'augmenter les tarifs.

Françoise MARCHAND signale que le prestataire de livraison, ELIOR se base sur l'indice INSEE pour l'augmentation de ses tarifs.

Denis ROCIPON s'interroge sur la nécessité d'une augmentation des tarifs de 5 cts.

Françoise MARCHAND répond qu'actuellement la cantine est à 4€80 et n'a pas été augmentée depuis 2 ans.

Denis ROCIPON rétorque que l'augmentation de 5 cts ne représentera que 500€ à l'année.

François RIEU précise qu'une augmentation pose des problèmes pour les familles à faible revenus et non pas pour les autres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des membres (1 abstention Dominique BRUNOD), (1 contre Denis ROCIPON), l'augmentation de 5 centimes des tarifs péri scolaires.

2) Règlements des Services Péri scolaires

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND donne lecture du projet de délibération.

Françoise MARCHAND précise que le règlement cantine n'a pas été modifié mis à part l'ajout de l'article 7 relatif au PAI. L'enfant viendra à la garderie avec un sac isotherme qui sera entreposé dans le frigo de la garderie et sera récupéré par le personnel de cantine afin de le mettre dans le frigo de la cantine et ainsi garantir la chaîne du froid.

François RIEU s'interroge si cela ne concerne que les enfants allergiques à certains aliments.

Françoise MARCHAND répond par l'affirmative.

Corinne BUSALB demande le nombre d'enfants concernés par les PAI.

Françoise MARCHAND répond que ce régime concerne 5 enfants environ, uniquement pour des problèmes allergiques.

Françoise MARCHAND précise également qu'au niveau du règlement garderie, il a été rajouté l'article 5. Suite à de nombreuses annulations d'inscription garderie, chaque jour l'agent d'accueil doit décocher les enfants non présents à la garderie, ce qui génère une manipulation quotidienne pénible et ingérable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les règlements des services périscolaires.

3) Salle Polyvalente - Tarifs Municipaux 2019

Rapporteur : Denis ROCIPON

Denis ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

Denis ROCIPON précise qu'en l'absence de commission finances, le conseil doit voter pour ou contre le changement des tarifs de la salle polyvalente et de la vaisselle pour l'année 2019.

Il précise néanmoins que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas augmenté l'année dernière.

François RIEU remarque que si le conseil municipal augmente tous les ans les tarifs, ceux-ci vont finir par être conséquents pour la population qui louera la salle polyvalente. Il demande si des personnes ont contesté les tarifs.

Lina BLANC répond par la négation.

Françoise MARCHAND précise que la salle est louée presque tous les week-ends de l'année.

Denis ROCIPON propose une augmentation de 1%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des tarifs 2018 pour la salle polyvalente et la vaisselle.

4) Subventions de fonctionnement 2018 aux associations

Rapporteur : Denis ROCIPON

Denis ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

François RIEU signale que l'association ACCA avait demandé un montant de subvention plus élevé. Il demande la raison de ce chiffre.

Lina BLANC répond que toutes les associations veulent toujours plus.

François RIEU s'interroge sur la raison de l'absence de demande subvention par l'association du FEP.

Lina BLANC précise que le FEP a déposé un dossier mais n'a pas demandé de subvention.

Denis ROCIPON remarque une augmentation de la subvention de l'association Les mômes de Grignon par rapport à l'année dernière et précise également que l'association Les Mystics Stars se voit attribuée une subvention inférieure que l'année dernière.

Lina BLANC rétorque que la présidente de l'association des Mystics Stars a déposé le dossier mais incomplet et qu'à chaque demandes de la commune, celles-ci restent sans réponse.

François RIEU remarque que l'association CYCLOS CLUB perçoit +2000€ par rapport à l'année dernière. Il demande des précisions sur ce point.

Lina BLANC répond qu'il s'agit d'une aide au démarrage d'évènements. Cette association est également volontaire à chaque demande de la commune.

Denis ROCIPON rappelle que l'association US GRIGNON a perçu moins l'année dernière car elle s'est vu déduire de la subvention des factures de clés.

Denis ROCIPON expose que le Conseil Municipal Jeunes demande 300€.

Françoise MARCHAND précise qu'au départ le Conseil Municipal Jeunes pensait ne pas avoir besoin de fond de trésorerie mais ils se sont rendus compte que sans, c'était compliqué.

Denis ROCIPON informe le conseil que l'Amicale du Personnel de Grignon demande une subvention de 300€.

François RIEU s'interroge pourquoi le personnel de Grignon a décidé de créer une amicale.

Denis ROCIPON répond que le personnel ne souhaite plus adhérer au COSI.

Françoise MARCHAND précise que le COSI est devenu le CNAS et les agents ont perdu leurs avantages.

François RIEU demande si cette amicale concerne aussi bien les actifs que les retraités.

Françoise MARCHAND répond par l'affirmative.

Denis ROCIPON demande à Monsieur Dominique BRUNOD, Président du FEP de quitter la salle afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions de fonctionnement 2018 aux associations

5) Dénonciation bilatérale de la convention avec Monthion concernant l'accueil des élèves de petite section maternelle

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND donne lecture du projet de délibération

Françoise MARCHAND explique que des parents de la Plaine de Monthion demandaient une dérogation pour inscrire leur enfant à l'école de Grignon. Jusqu'à présent nous accueillons les enfants par dérogation jusqu'à la petite section et je comprends que Monthion ne voulait pas participer financièrement.

François RIEU demande la conséquence sur les classes et le nombre d'élèves que représente les dérogations.

Brigitte PETIT répond que cela n'a aucune conséquence car cela représente maximum 5 élèves.

Françoise MARCHAND rétorque que Monthion récupèrera l'intégralité de ses élèves.

Brigitte PETIT précise également que cela sera beaucoup plus confortable pour les parents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dénonciation bilatérale de la convention avec Monthion concernant l'accueil des élèves de petite section maternelle.

6) Cession du véhicule UNIMOG

Rapporteur : Brigitte PETIT

Brigitte PETIT donne lecture du projet de délibération.

Corinne BUSALB s'exclame sur le prix de vente de l'UNIMOG et précise que ce n'est pas cher.

Brigitte PETIT précise que le tarif est fixé à 10 000€ minimum.

François RIEU précise qu'il faudra filtrer les demandes surtout celles du site du BON COIN.

Dominique BRUNOD demande si le véhicule est passé au contrôle technique.

Gilles CHRISTIN répond par l'affirmative et qu'une rotule de direction est à changer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession du véhicule UNIMOG.

7) Transfert dans la voirie communale des voiries des nouveaux lotissements

Rapporteur : Marie NICASTRO

Marie NICASTRO donne lecture du projet de délibération.

François RIEU demande si la commune ne veut plus intervenir sur la voirie même des lotissements.

Brigitte PETIT répond par l'affirmative.

Corinne BUSALB s'interroge sur le Lotissement Collombier II.

Brigitte PETIT répond qu'un diagnostic des réseaux par passage caméra doit être fait.

François RIEU demande la période exécutoire de cette délibération.

Brigitte PETIT rétorque qu'au premier lotissement qui sera construit sur la commune à compter de la délibération.

François RIEU répond que cette mesure n'est intéressante pour personne, surtout au niveau du déneigement.

Brigitte PETIT répond que le déneigement pose un problème d'inégalité entre les personnes car il n'y a pas de déneigement pour les personnes âgées en l'occurrence mais qu'il y en a pour les lotissements.

François RIEU rétorque qu'à une époque il y avait le déneigement pour les personnes âgées.

Brigitte PETIT répond que le déneigement a été supprimé pour tous les particuliers. D'ailleurs, les bâtiments OPAC ne sont pas déneigés.

François RIEU explique que ce n'est pas pareil car l'OPAC est privé.

Pierre CHAZELAS intervient en expliquant que d'une manière générale les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont mal pensées. Il faudrait au préalable définir les aménagements de voiries dans le financement de l'aménagement global.

Brigitte PETIT confirme qu'il faudrait signaler directement au constructeur que la voirie reste privée.

Bruno KARST répond que c'est impossible.

François RIEU exprime que le déneigement est un service public, que les personnes paient des impôts et ont le droit à du déneigement.

Brigitte PETIT explique qu'un lotissement est un aménagement privé. Qu'il faut prendre ses responsabilités.

François RIEU répond que cette décision produit une injustice entre lotissements.

Bruno KARST répond que ce qui est acquis, est acquis.

Brigitte PETIT rétorque que le déneigement sera facturé aux personnes qui le demandent comme une prestation communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des membres (4 abstentions Dominique BRUNOD, Pierre CHAZELAS, Bruno KARST, Denis ROCIPON), (3 contres Corinne BUSALB, Françoise DUCHINI, François RIEU), la suppression du transfert des voiries des nouveaux lotissements dans la voirie publique.

Questions diverses :

- Brigitte PETIT informe le conseil municipal que GRDF a porté plainte et qu'une enquête est en cours suite à l'incendie qui a eu lieu sur le Pont Albertin le 13 mai 2018. De plus, GRDF a pris la décision de construire une nouvelle canalisation de 700 m pour alimenter à nouveau Grignon en se raccordant à la zone d'activité de Terre-Neuve de Gilly sur Isère. En raison de l'importance des travaux à engager, la réalimentation définitive en gaz de Grignon par cette nouvelle infrastructure devrait se faire pour la mi-juin.
 - Bruno KARST signale que la sécurisation du Pont Albertin laisse à désirer : des jeunes à vélo passent dessus. Les grilles ne sont pas fermées.
 - Françoise MARCHAND répond qu'elles l'étaient.
- Brigitte PETIT informe le conseil municipal que la finale des Championnats de France de Triathlon 2019 aura lieu à Grignon. Brigitte PETIT précise que leur demande était urgente, un courrier d'acceptation leur a été envoyé.
 - Bruno KARST s'exclame que les organisateurs vont bloquer la commune.

- *François RIEU approuve cette interrogation.*
 - *Denis ROCIPON précise que la Route Départementale sera coupée mais que les organisateurs laissent passer les voitures quand il n'y a pas le peloton.*
 - *Corinne CHAPPE rétorque sur le fait que la route n'est pas fermée sauf quand les cyclistes passent.*
 - *Dominique BRUNOD précise que lors de la dernière course organisée, il ne pouvait pas circuler alors qu'il n'y avait pas de coureurs.*
 - *Bruno KARST répond que cet évènement n'apporte rien à la commune.*
 - *Françoise MARCHAND répond que cela apporte un plus pour les commerces.*
- Corinne BUSALB demande les raisons de la suppression de la ligne de bus B.
 - *François RIEU demande s'il n'est pas judicieux de faire un courrier ou rappel à ARLYSÈRE pour le rétablissement de cette ligne avec une déviation comme pour la ligne H.*
 - *Françoise MARCHAND et Brigitte PETIT approuvent.*
 - *François RIEU précise qu'il faut rétablir cette ligne notamment pour les équipements ARLYSÈRE comme la Base de Loisirs.*
 - *Corinne BUSALB informe que cette suppression pose effectivement un problème d'organisation car des élèves restent bloqués à la gare et sont obligés de prendre un bus tardif.*
 - *Françoise MARCHAND propose d'établir directement une motion pour le rétablissement de la ligne B.*
 - Pierre CHAZELAS demande le recul de 5 ou 10 mètres environ des barrières provisoires d'interdiction d'accès au Pont Albertin car elles sont trop près du carrefour de la rue des Sardes. Cela est dangereux et conflictuel avec la RD 925.
 - Corinne BUSALB rappelle que les camions et bus ne respectent toujours pas la circulation par la rue Belle Etoile et passent toujours pas la rue Louis Berthet. Cela pose un problème de circulation et de croisement dans la rue Louis Berthet. Les camions montent sur les bordures de trottoirs et risquent donc d'être endommagées.
 - François RIEU signale que les jeux de la Base de Loisirs deviennent dangereux : présence de vis apparentes. Il faudrait prévenir ARLYSÈRE.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 19h40.

Question du public :

- Une administrée demande la date d'installation d'un panneau STOP au bout du chemin de la Plaine en sens unique.
 - *Brigitte PETIT répond que l'installation sera faite vendredi 25 mai 2018.*
- Une administrée demande l'installation de panneaux « sauf riverain » dans la partie en sens unique du chemin de la Plaine.
 - *Corinne CHAPPE signale que cela ne servirait à rien.*
 - *François RIEU explique qu'on ne peut pas interdire la circulation sur une voirie publique.*
- Corinne BUSALB demande la taille de la haie au croisement de la rue Louis Berthet, de la rue des Communaux et de la RD 64.
- François RIEU demande la date d'intervention du curage du bassin de décantation de la cascade.
 - *Brigitte PETIT explique que le problème qui se présente est le lieu de stockage des matériaux.*
 - *Gilles CHRISTIN explique que l'intervention devait se faire en janvier mais que ce n'était pas le moment opportun.*
 - *François RIEU rétorque en disant qu'il faut le faire avant la prochaine crue pour éviter le débordement.*
 - *Gilles CHRISTIN répond que l'entreprise MARTOIA doit intervenir mais doit trouver un lieu de stockage.*